

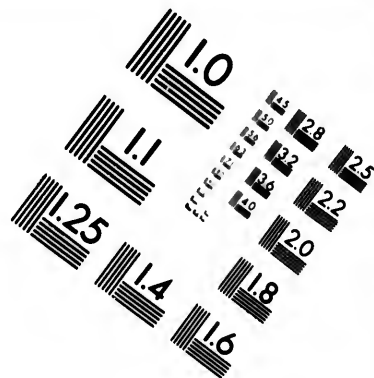
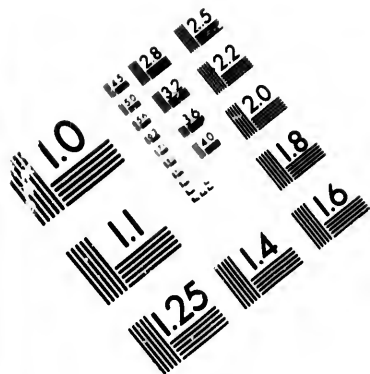
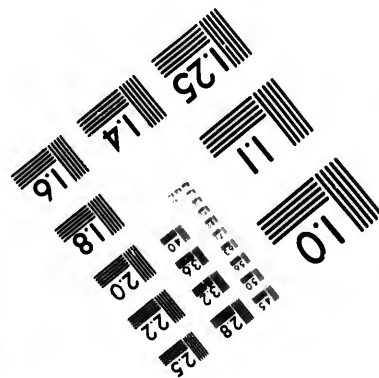
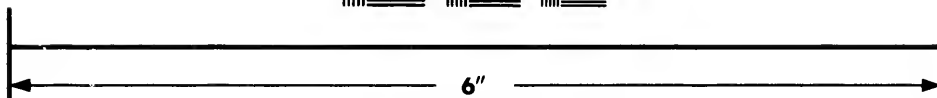
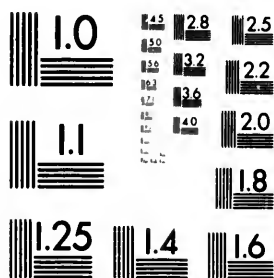


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

**23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503**

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

1980

**T
to**

**T
p
o
fi**

**O
b
th
sh
o
fi
si
o**

**T
st
T
w**

**M
d
e
b
ri
re**

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- O**b-
th-
si-
fi-
si-
e
- T**-
s-
T-
w
- M**-
d-
e-
b-
r-
r-

Journal of Management Inquiry 25(4) 403–420 © The Author(s) 2016. Reprints and permissions: sagepub.com/journalsPermissions.nav

10X			14X			18X			22X			26X			30X		
12X			16X			20X			24X			28X			32X		

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

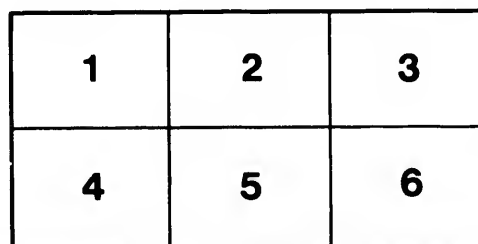
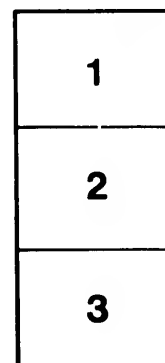
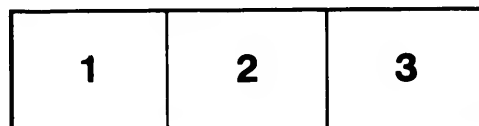
Douglas Library
Queen's University

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol $\rightarrow$ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, tables, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Douglas Library
Queen's University

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole $\rightarrow$ signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

errata
to

pelure,
on à



LP F5012 1881 C858

HUGH HAYVERN

Pendu le 9 Décembre 1881

POUR MEURTRE

DE WILLIAM SALTER

DANS LE

PÉNITENCIER DE ST-VINCENT-DE-PAUL.

(Après avoir passé la moitié de sa vie en prison,
il finit par mourir sur l'échafaud.)

Co

PR

Pr
Pr
C. R.
Ap
vern
sous
Salte
le pé
Le
la fig
culte
Il a le
peu f
ble de
veur.

M.
Le
sonni
active
folie s
Le.
cusé
l'ouve

Cour du Banc de la Reine

ASSISES CRIMINELLES

PROCES POUR MEURTRE

Montréal, 3 Octobre 1881.

SÉANCE DE L'AVANT-MIDI.

Présidence des hons. juges Monk et Cross.
Présents, MM. Ouimet, C. R., et Davidson,
C. R., sont au siège de la Couronne.

Après l'appel des petits jurés, Hugh Hay-
vern paraît à la barre pour subir son procès,
sous la prévention d'avoir assassiné William
Salter, un de ses compagnons de chaîne dans
le pénitencier de St-Vincent de Paul.

Le prévenu est un homme aux traits rudes,
la figure encadrée par une barbe noire et in-
culte. Sa stature est au dessus de la moyenne.
Il a le front légèrement déprimé et les sourcils
peu fournis. Son teint est sombre, et l'ensem-
ble de sa physionomie prévient peu en sa fa-
veur.

M. J. J. Curran est au banc de la défense.

Le Dr. Howard s'assied à la gauche du pri-
sonnier, et semble devoir prendre une part
active à la défense qui s'étalera sur un cas de
folie supposée chez le prisonnier.

Le premier petit juré qui est appelé, est re-
cusé par la défense, parce qu'il a déclaré avant
l'ouverture de la séance qu'il n'accepterait au-

1205667

cun plaidoyer de folie de la cause de Hayvern, au cas où il serait appelé à être pesé dans l'affaire.

Les petits jurés sont assermentés comme suit : F.-X. Vendette, Bartholemey Kelly, Jérémie Chagnon, Joseph Ledoux, Léon Joubert, William Glassford, Belvatue, Placide Decary, Patrick McCaffrey, William Sullivan, William Corter Hicock, John McNeil.

Après la lecture de l'accusation, M. Davidson explique aux jurés les circonstances qui ont accompagné le meurtre commis le 29 juin, dans le pénitencier.

M. Ald. Ouimet se lève à son tour et donne en français une courte allocution au jury, leur expliquant la nature du crime dont Hayvern est prévenu.

Le premier témoin appelé est le coroner Jos. Jones. Il dépose comme suit :

Je suis coroner pour le district de Montréal. J'ai tenu une enquête le 30 juin sur le cadavre de William Salter. Le prisonnier était présent et transquestionnait les témoins. Le couteau qui a servi au crime m'a été donné par le préfet du pénitencier, et je l'ai passé au grand connétable. Je produis le dossier et le verdict du jury rendu le 6 juillet dernier.

Hardy Brodie MacKay, préfet intérimaire du pénitencier donne sa déposition comme suit :

J'ai été au pénitencier depuis le 8 juin 1880. Je connais bien la division intérieure de l'établissement. Le témoin explique au jury les détails d'une carte du pénitencier.

Octave Beausoleil, garde au pénitencier de St-Vincent de Paul, dépose comme suit :

Je connais le prisonnier Hugh Hayvern. Le

Hayvern,
dans l'af-
s comme
Kelly, Jé-
n Joubert,
e Decary,
r, William

M. David-
ances qui
le 29 juin,

r et donne
jury, leur
t Hayvern
roner Jos.

Montréal.
r le cada-
r était pré-
s. Le cou-
lonné par
passé au
ossier et le
ernier.

aire du pé-
ne suit :

juin 1880.
ure de l'é-
u jury les

ter de St-
suit :
yvern. Le

29 juin, j'étais en devoir comme garde dans le passage conduisant à l'hôpital, c'était au troisième étage. Je compte le soubassement comme un étage ; strictement parlant c'est au deuxième étage. J'étais placé dans le milieu du passage, ayant la chapelle protestante d'un côté et la bibliothèque de l'autre, ainsi que d'un escalier conduisant à l'hôpital. Je faisais face à l'escalier. Du côté gauche de l'escalier est la porte de la cuisine de l'hôpital. Il y a un banc dans ce passage collé à la muraille près de l'hôpital.

J'ai été mis en faction à cet endroit à une heure et demie ou à deux heures moins un quart. Alors les détenus prenaient leur dîner en bas. C'était le 29 juin, jour de la St-Pierre, fête observée au pénitencier comme un dimanche. Après le dîner, les détenus catholiques vont aux vêpres. Les protestants vont à leur chapelle. J'avais été mis en devoir pour avoir soin des malades à l'hôpital et de ceux qui montaient. Lorsque j'ai été mis en devoir, j'ai trouvé là le garde Edward. Ce garde, à mon arrivée, s'est rendu à la chapelle protestante. J'ai vu le prisonnier qui se promenait entre la pharmacie et la chapelle protestante. Les portes de cet appartement font face l'une à l'autre. J'ai remarqué un détenu, Charlie Landreville, dans la cuisine de l'hôpital, et Quarbar Brown, un autre détenu qui prenait son dîner.

Le prisonnier marchait d'une porte à l'autre,

J'ai vu monter Salter, le défunt, un des dé-
tanus ; plusieurs détenus étaient montés avant
Salter. Lorsque Salter monta, j'avais le dos
tourné à l'escalier et je parlais à un autre pri-

sonnier. Lorsque je me suis déviré, j'ai vu le prisonnier qui avait le bras gauche autour du col, Salter s'est fait lâcher comme je me dévirais.

Il alla tomber près de la porte de la cuisine de l'hôpital. Il a poussé un cri, et je ne l'ai pas compris. Hayvern s'est reviré et a dit au défunt qu'il ne le traiterait plus d'enfant de J'ai vu un couteau dans la main droite du prisonnier. C'était une lame étroite, je ne puis dire si c'était un couteau à ressort, il avait les bras tombant de chaque côté du corps ; je n'ai pas assez vu le couteau pour le reconnaître.

Le grand-conuëtable produit le couteau qui lui a été donné, le 6 juillet, par le préfet du pénitencier, M. McKay.

Beausoleil continue sa déposition :

Ce couteau ressemble à celui que j'ai vu dans les mains du prisonnier. Je n'ai vu que le bras du prisonnier passé autour du col du défunt. Le défunt et le prisonnier avaient les yeux tournés de mon côté. Brown, le détenu, a ramassé le défunt avec un autre détenu. Ils l'ont assis sur un banc près de la porte de la bibliothèque, puis l'ont mis sur un lit dans l'hôpital. Cinq ou six secondes après avoir lâché Salter, le prisonnier a pris l'escalier conduisant à la salle à diner en bas. C'était le même escalier par où Salter venait de passer. J'ai vu intervenir le garde Edward lorsque le prisonnier descendait l'escalier. Edward était sorti de la chapelle protestante et avait demandé au prisonnier de lui donner son couteau.

Hayvern se promenait entre l'hôpital et la

, j'ai vu le
autour du
je me dé-

la cuisine
je ne l'ai
et a dit au
enfant de
la main
me étroite,
à ressort,
e côté du
au pour le
outeau qui
préfet du

ne j'ai vu
ai vu que
du col du
avaient les
le détenu,
e détenu.
la porte de
un lit dans
es avoir là-
calier con-
C'était le
de passer
lorsque le
vard était
avait de
son cou-
pital et la

bibliothèque ; je croyais alors qu'il attendait la visite du médecin.

Le médecin de l'établissement, le Dr. Pominville, a été appelé à l'hôpital. Il a épongé la plaie du blessé : j'ai vu couler le sang de la blessure de Salter qui était à deux pouces du sein gauche ; le défunt n'avait pas connaissance dans le temps. J'ai vu mourir Salter une dizaine de minutes après son entrée dans l'hôpital. Je n'ai rien vu dans les mains du prisonnier lorsqu'il se promenait dans le passage avant de rencontrer Salter ; il marchait la tête haute ; il paraissait dans son état habituel ; je ne l'ai jamais examiné de près. Le couteau qui m'est montré ressemble à un couteau de cordonnier.

Le prisonnier paraît avoir obtenu ce couteau d'autres détenus ; il ne pouvait l'avoir pris dans la salle à dîner. On ne permet pas aux détenus d'avoir en leur possession des couteaux du genre de celui qui m'est montré ; on les fouille le soir et on leur ôte. Les prisonniers ont l'habitude de se fabriquer de plus petits couteaux pour hacher leur tabac.

Transquestionné : Je ne sais pas combien de temps le prisonnier avait été soigné de temps dans l'hôpital avant le crime. Je n'ai pas parlé au prisonnier lorsqu'il se promenait dans le passage. Lorsque je me suis dévire pour parler à un autre détenu, Salter montait l'escalier à la course. Lorsque je me suis reviré, Salter avait une ou deux marches à monter pour arriver au haut de l'escalier. Je ne puis dire combien de temps j'ai parlé au détenu que j'ai mentionné.

Je n'ai jamais vu de querelle entre Salter

et le prisonnier avant le crime. S'il y avait eu des paroles échangées entre le prisonnier et Salter dans l'escalier, je les aurais entendues. Après avoir mis le bras autour du col de Salter, le prisonnier a resté debout dans le passage, et cinq à six secondes après il a gagné la cuisine. Je considérais le prisonnier comme dangereux à cause de sa mauvaise physionomie.

Louis Thibault donne ensuite son témoignage :

Je suis un détenu du pénitencier de St-Vincent de Paul ; j'étais au pénitencier le 29 juin. C'était moi qui étais l'infirmier dans l'hôpital. Je connaissais le défunt un peu comme le prisonnier. J'ai entendu le défunt dire qu'il avait été frappé d'un coup de couteau par le prisonnier.

Je m'en revins de la cuisine de l'hôpital où j'avais porté des plats ; j'ai vu Salter tomber en criant qu'il avait été frappé par Hayvern. Le cooke Charlie et M. Brown ont pris Salter et l'ont posé sur un banc, alors j'ai vu couler le sang de Salter.

Salter a resté une demi minute sur le banc, on l'a couché ensuite dans un lit à l'hôpital ; j'ai vu mourir le défunt dix minutes après. J'ai vu un couteau ou un outil luisant dans la main du prisonnier lorsqu'il descendait l'escalier. Je crois que le couteau qui m'est exhibé est celui que le Dr. Pominville a fait entrer dans la blessure de Salter à l'autopsie ; ce couteau paraissait s'ajuster assez bien à la blessure.

En entrant dans l'hôpital où il y avait un détenu nommé Dugal, j'ai crié « ah, mon Dieu, Hayvern vient de tuer Salter ! » On ne permet

y avait eu
onnier et
entendues.
col de Sal-
ans le pas-

a gagné
er comme
physiono-

noignage :

de St-Vin-
le 29 juin.
s l'hôpital.
me le pri-
qu'il avait
le prison-

hôpital où
ter tomber
Hayvern.
pris Salter
vu couler

ur le banc,
l'hôpital ;
tes après.
nt dans la
ndait l'es-
n'est exhi-
fait entrer
tropsie ; ce
bien à la

avait un
mon Dieu,
né permet

pas aux détenus d'avoir des couteaux comme celui-ci en leur possession. Après avoir soigné le défunt, Salter est descendu l'escalier, mais pas le garde Edward. Je n'ai pas entendu ce qui s'est dit entre les deux.

Transquestionné : Lorsque je suis sorti de la cuisine de l'hôpital, j'ai vu Hayvern, le prisonnier, j'étais pour lui offrir d'envelopper son dîner et de lui passer.

Salter n'a pas tombé de suite ; il a fait un saut de côté. Je croyais qu'il jouait avec le prisonnier. En faisant le saut, Salter a crié qu'il avait été dardé. Je n'ai pas vu le bras du prisonnier autour du col de Salter. Le prisonnier n'a rien dit à ma connaissance après le cri de Salter. Je ne parle pas l'anglais, et j'avais très peu de relations avec le prisonnier et le défunt. Le prisonnier travaillait avec les autres compagnons, mais il prenait ses repas dans l'hôpital.

Mardi, 4 octobre 1881.

SÉANCE DE L'AVANT-MIDI.

[On continue le procès de Hugh Hayvern, accusé du meurtre de William Salter.]

Le Rév. Père Knox étant assermenté dépose comme suit :

Je suis le prêtre attaché à la chapelle du pénitencier. Le 29 juin, un messenger est venu me dire qu'un détenu venait de se suicider. Je suis descendu dans les salles des gardes où j'ai rencontré M. McKay, le préfet, qui m'a dit que le prisonnier ne voulait pas rendre le couteau. Il me dit de tâcher de lui faire donner le couteau. Je me suis rendu au cachot

du prisonnier ; il paraissait hors de lui-même et frénétique ; il s'était donné un coup de couteau dans le col ; il ne semblait pas m'écouter, il continuait à se démener dans sa cellule. Je le voyais à travers le grillage, et je ne pouvais lui ôter le couteau. Je fis venir le chapelain protestant : à sa vue, il devint encore frénétique et se donna un deuxième coup de couteau dans la gorge. Dégouté par la vue du sang qui coulait, je m'éloignai de la cellule. Je revis le préfet et je lui demandai ce qu'il allait faire : il me répondit qu'il avait l'intention de lui donner une douche au moyen des boyaux à incendie.

J'allai à la sacristie et je revêtis mon surplis, pensant que la vue de ce costume l'impressionnerait. Je retournai à la cellule ; là, j'exhortai le prisonnier à sauver son âme puisqu'il détruisait son corps. Le prisonnier redevenant plus calme et finit par m'écouter. Le prisonnier lava le couteau dans son eau et me le passa par le grillage. Je lui ai demandé de se confesser : il me répondit qu'il voulait se confesser dans la sacristie. J'allai voir le préfet et je lui donnai le couteau du prisonnier.

Accompagné par une garde, je retournai à la cellule du prisonnier ; je le fis sortir et je le conduisis à la sacristie ; là le prisonnier me tint des discours incohérents sur sa famille, sa respectabilité, Kingston, etc.

Pendant que nous étions dans la sacristie, j'essayai d'apaiser le prisonnier. Lorsqu'il fut réinstallé dans le cachot, il parut s'apaiser ; je promis que je retournerais pour le confesser.

Le médecin me dit que la blessure n'était

lui-même
coup de
pas m'é-
dans sa
grillage, et
e fis venir
il devint
deuxième
goûté par
loignai de
lui deman-
dit qu'il
douche au

mon sur-
umé l'im-
ellule ; là,
n'âme puis-
nnier rede-
er. Le pri-
u et me le
andé de se
ait se con-
le préfet et
ier.

etournai à
ortir et je
onnier me
a famille,

sacristie,
rsqu'il fut
s'apaiser ;
le confes-
re n'était

pas mortelle. Je retournai à la cellule dans la soirée ; le prisonnier me tint encore des discours décousus et incohérents. J'ai entendu ce soir là la confession du prisonnier ; je ne lui ai pas donné l'Extrême-Onction. Le prisonnier me disait qu'il n'irait jamais au pénitencier de Kingston. Je n'ai pas connu le prisonnier avant le 29 juin.

Transquestionné : Lorsque je vis le prisonnier pour la première fois dans son cachot, il se parlait à lui-même en se regardant dans un miroir qui était sur le mur. Lorsque j'arrivai, il ne me parla pas, il continua à se parler à lui-même. J'ai vu le prisonnier se tenant devant le miroir et essayant de se planter le couteau dans la gorge. Je ne pouvais pas comprendre deux phrases de ce que disait le prisonnier dans sa cellule. Ce qu'il disait était des niaiseries. Les mouvements étaient tantôt lents, tantôt saccadés. Lorsqu'il porta le couteau à la gorge, il fit un mouvement lent et calme ; il était très pâle. Il avait le regard appesanti, abruti et déterminé.

Lorsque je revins revêtu de mon surplis, le prisonnier arpentait sa cellule ; il s'examina et sembla reprendre sa raison. Lorsque je lui dis qu'il fallait sauver son âme après avoir détruit son corps, il me répondit, oui ; là il sembla offrir le premier symptôme de raison. Nous entendons la confession des fous lorsqu'ils sont apaisés et que nous le jugeons à propos. J'ai administré le Sacrement de Pénitence au prisonnier ; je n'aurais pas administré les sacrements au prisonnier dans l'état où il était dans son cachot.

Le prisonnier plus tard me faisait l'effet

d'un homme possesseur d'un cerveau qu'aucune éducation ne pouvait cultiver ; cependant la frayeur des châtimens pouvait le faire obéir.

Télesphore Ouimet, député préfet intérimaire du pénitencier de St-Vincent de Paul, dit :

Le 29 juin dernier, après le meurtre, il a fait loger le prisonnier dans le cachot. Le couteau qui a servi au crime a dû être fait d'une lime dans la forge du pénitencier.

Le prisonnier était continuellement sous les soins du médecin. Le reste de la déposition du témoin corrobore les témoignages précédents.

Léandre Mazurette, commis des vivres au pénitencier, dit :

J'ai la garde des habillemens au pénitencier ; tous ces habillemens sont numérotés. Salter portait le no. 1095 ; la dernière fois que j'ai vu les habillemens de Salter, ils étaient maculés de sang et on voyait la coupure faite par le couteau. Les habillemens ont été brûlés par ordre du médecin ; parce que la mort de Salter causait une grande excitation dans le pénitencier.

M. MacKay dépose ensuite :

Le prisonnier Hayvern a été condamné le 30 Octobre 1879 à 5 années de pénitencier pour vol. Salter avait été condamné le même jour à deux années de pénitencier pour parjure. Son Honneur le juge Monk avait prononcé les sentences. Le témoin explique les différentes occupations des prisonniers.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

John Edward dépose comme suit :

Je suis un des gardes du pénitencier, je remplis ces fonctions depuis cinq ans, Salter achevait de purger sa sentence. Le jour de la St-Pierre entre une heure où deux de l'après-midi, j'étais en devoir dans la chapelle protestante. J'étais dans la bibliothèque, un petit appartement dépendant de la chapelle. J'étais près de la porte. La porte de la bibliothèque faisait face à la pharmacie. Mon attention fut attirée par un cri soudain poussé en dehors. Je m'élançai dans le passage, je rencontrai Hayvern se dirigeant vers la cuisine ; il prenait l'escalier pour descendre. Le défunt reculait vers la porte de la cuisine ; ils étaient à une distance de 6 ou 9 pieds l'un de l'autre ; il y avait des détenus rendus et assis dans la chapelle, 50 à 70 détenus ont coutume de fréquenter la chapelle protestante.

Avant ce moment là j'avais vu le prisonnier dans l'hôpital ; il se promenait dans la chambre ; il était allé là pour son dîner. Après le fracas j'en demandai la raison au prisonnier ; je ne compris pas sa réponse ; il avait un couteau à la main ; j'étais sous l'impression que Salter avait dit quelque chose contre Hayvern ; Hayvern avait dit : je lui apprendrai à m'appeler..... Je perdis la fin de la phrase. Je demandai au prisonnier de me donner son couteau ; je suivis le prisonnier de l'escalier jusqu'au premier palier afin de lui ôter son couteau. Je ne savais pas que Salter avait été frappé. Le prisonnier refusa de me remettre le couteau et continua de descendre l'escalier. Je pensais qu'il allait dans la chapelle catho

lique ; je ne suivis pas le prisonnier et je repris mon poste ; je rencontrai le cuisinier Charlie Landreville, et il me dit que Salter se mourrait et qu'il fallait aller chercher le médecin. Je vis du sang dans le passage jusqu'au lit de l'hôpital où Salter était couché ; je suis entré dans l'hôpital où Salter était sans connaissance.

Le docteur était là, prenant une impression de la blessure sur un morceau de papier ; j'ai vu Salter mort quelques minutes après ; le prisonnier aurait dû rester dans l'hôpital jusqu'après le défilé des protestants qui se rendaient à la chapelle.

Le prisonnier paraissait mécontent de son dîner, il me dit que le beefsteck qu'on lui offrait lui était contraire. Le prisonnier avait l'habitude de passer les dimanches dans sa cellule, j'ai trouvé extraordinaire qu'il fût monté à l'hôpital ce jour-là.

Transquestionné : Le prisonnier me dit qu'il souffrait de l'estomac où le sang affluait, et que le beefsteck lui était contraire. Je suis sous l'impression que le prisonnier était malade depuis son entrée au pénitencier. De l'endroit où j'étais dans la chapelle, je ne pouvais voir ce qui se passait dans le passage. Je demandai deux fois au prisonnier de me donner le couteau qu'il tenait à la main ; chaque fois il me répondit : non, d'une manière déterminée. Il n'y avait aucune inimitié entre le prisonnier et le défunt ; au meilleur de ma connaissance, au contraire, neuf mois auparavant, ils paraissaient être très-intimes.

Le prisonnier seul était préoccupé, et morose le jour du meurtre. Le témoignage de

Dunbar Brown corrobore en tous points celui de Beausoleil et d'Eward.

James McFall, un des détenus du pénitencier dit :

Qu'il a vu le prisonnier descendant l'escalier, un couteau à la main, le jour de la mort de Salter.

James Simpson, un autre détenu.

Jure qu'il a entendu le défunt dire à Beausoleil : Je suis tué. Il a vu l'instrument meurtrier dans la main du prisonnier.

Jacob Miller, détenu, jure, que le défunt, après avoir tombé, lui a dit : Hayvern m'a tué.

Archibald Moore, détenu, donne son témoignage qui corrobore celui du témoin précédent.

Jean Brière, un garde du pénitencier, dit :

A quatre heures de l'après-midi, le 29 juin dernier, je devais garder le cachot où était enfermé le prisonnier ; c'est moi qui ai aidé à le mettre dans les fers. Vers dix heures du soir le prisonnier se plaignait d'avoir froid, je fis allumer un feu près du cachot ; je lui demandai alors où il avait frappé Salter. Il me dit que c'était dans l'escalier. Je lui demandai pourquoi il l'avait frappé ; il me répondit : Salter a mal parlé de moi, il a voulu me faire transférer à Kingston. Il m'a dit d'autres raisons d'avoir de la rancune contre le défunt ; je me suis aperçu qu'il avait une coupure au col, il passa une nuit agitée, il me dit qu'il ne souffrait pas de sa blessure. Un détenu demanda au prisonnier pourquoi il était dans le cachot et il répondit : je n'ai pas pour longtemps à vivre à présent.

Transquestionné : Je n'ai vu aucun symptôme

me d'aliénation mentale chez le prisonnier pendant qu'il était dans le cachot.

Joseph Lauzon, un garde, dit que Hayvern a voulu se couper la gorge en apprenant que Salter était mort.

5 octobre 1881.

SÉANCE DE L'AVANT-MIDI.

Le sergent Nelson, de la cour du Recorder donne sa déposition comme suit :

Je connais le prisonnier depuis 13 à 14 ans. J'ai eu l'occasion d'arrêter le prisonnier il y a une dizaine d'années. Un soir, il y a 7 ou 8 ans, je conduisais un prisonnier sur la rue Bonaventure ; Hayvern m'accosta et voulu m'enlever mon prisonnier. Je le frappai sur la tête avec mon bâton, et je m'en débarrassai. Le prisonnier, après avoir reçu le coup, tomba près d'une maison et se recoquilla le corps comme un homard ; je donnai le coup pour me débarrasser d'Hayvern qui se cramponnait à mes vêtements.

Transquestionné : Lorsque je battis le prisonnier, il avait une vingtaine d'amis. C'était un jeune homme très-fort et très-actif ; le prisonnier était d'un caractère dangereux ; il a été arrêté plusieurs fois pour avoir battu la police ; je l'ai rencontré plusieurs fois avec des jeunes gens de son âge. C'était un homme parfaitement capable de prendre soin de lui-même ; je n'ai jamais entendu dire que le coup de bâton que j'ai donné au prisonnier ait eu des conséquences quelconques. Le prisonnier passait pour un ivrogne ; sa famille était très respectable.

*Henri Colletterie, garde de la prison, dépose
comme suit :*

J'ai souvent eu occasion de voir le prisonnier le soir, dans sa cellule, en prison depuis qu'il est arrivé au pénitencier ; les trois quarts du temps il ne dormait pas.

Transquestionné : Je n'ai rien remarqué d'extraordinaire dans la conduite du prisonnier ; il n'est pas à ma connaissance que le prisonnier ait eu des attaques d'un mal pendant son séjour en prison ; il m'a paru très-tranquille.

*Henry Howard, médecin aliéniste, entre dans la
boîte aux témoins, (son apparition cause des
rumeurs en cour). Il dépose comme suit :*

J'ai pris mes degrés à Londres et en Angleterre. Depuis vingt ans j'ai eu affaire aux aliénés ; j'ai été quatorze ans surintendant de l'asile des fous à St Jean ; j'avais le contrôle parfait de l'établissement. Pendant quatre ans, j'ai été à l'asile de la Longue-Poin-
te ; j'étais le seul médecin responsable de l'établissement où il y a actuellement 500 ou 600 patients.

Pendant quatre ans, j'ai été le médecin visiteur officiel de l'asile où j'ai eu à voir 3,000 cas de folie ; je visite les patients de l'asile deux fois par semaine. Je connais le prisonnier à la barre ; je l'ai vu pour la première fois le 26 d'août dernier dans la prison de Montréal ; j'étais allé le visiter sur l'invitation de l'avocat du prisonnier, afin de faire rapport sur son état mental ; j'ai fait un examen très-minutieux du prisonnier. Avant d'aller voir le prisonnier, j'avais pris des informations sur la vie du prisonnier et j'avais

lu tous les témoignages entendus à l'enquête du coroner. En visitant le prisonnier dans sa cellule, la première chose qui m'a frappé était sa pâleur ; à l'expression de sa physionomie, j'ai constaté qu'il était un imbécile. Je m'explique : un idiot est né sans intellect. Il y a plusieurs espèces d'imbécilité ; dans tous les cas, l'esprit dépend de l'organisation nerveuse, un homme peut être fou, imbécile ; je suis venu à la conclusion que le prisonnier était un imbécile d'un ordre très-bas.

Tel a été le résultat de mon examen physiologique. J'ai fait un peu d'examen psychologique, le résultat a été peu satisfaisant. Le prisonnier m'a dit qu'il avait quelque chose de vivant dans son ventre ; je lui ai demandé pourquoi il était en prison, il m'a répondu que c'était un nommé Brown qui avait dit qu'il avait tué un homme, mais que ce n'était pas vrai ; il m'a dit qu'il ne dormait pas. Il y avait là un garde qui visitait le prisonnier toutes les demi-heures, et qui me dit qu'il ne l'avait jamais trouvé endormi ; l'insomnie est une preuve très-forte de l'aliénation mentale.

Le prisonnier allait et revenait dans sa cellule ; il regardait par la fenêtre et effilait une serviette avec ses doigts. J'ai procédé ensuite à l'examen pathologique du prisonnier pour savoir si tous les organes étaient malades ou non. Après avoir fait enlever la chemise du prisonnier, je vis que son corps était aussi pâle que sa figure ; il était anémique, c'est-à-dire qu'il n'avait pas assez de bon sang pour être en bonne santé.

Il était en transpiration, ce qui prouvait sa débilité ; je lui tâtai le pouls qui était à 110

au lieu d'être à 90 comme dans l'état de santé. Je pris ensuite sa température, c'est-à-dire la chaleur de son système qui était à 93,4,5 la température normale est de 98,2,5; une température basse est un autre signe d'insanité; je le dis plus d'après mon expérience que d'après les livres.

J'ai fait cette observation dans plus de 100 cas; j'ai découvert plus tard une autorité supportant mes observations; j'ai examiné ensuite sa respiration qui était de 36, la respiration normale est de 18. Je lui ai fait étendre le bras sur la table, et j'ai vu les pulsations de son poulx. Je voyais distinctement son artère battre avec violence.

J'ai examiné ensuite les pulsations de l'aorte qui était parfaitement visibles, son ventre se soulevait comme par convulsions. C'était là l'être vivant que le prisonnier voulait faire sortir de son corps. Le 28 août, je fis une autre visite au prisonnier, son poulx était alors à 100, sa température 92,2,5, c'est important à noter, une différence de 2 ou 3 degrés peut déterminer la mort. Sa respiration était la même que la 1re fois.

A ma 2me visite j'avais apporté un télescope, un instrument pour obtenir les pulsations du cœur et le fonctionnement des poumons. J'ai examiné l'arc de l'aorte, et j'ai entendu comme le bruit d'un souffle. Je ferai remarquer que dans les cas d'épilepsie, dans le haut mal, le patient tombe; dans le petit mal, il ne tombe pas. D'après les symptômes des pulsations vasculaires, je viens à la conclusion que le prisonnier était épileptique.

J'examinai le système nerveux : les nerfs

moteurs étaient de l'état normal ; je me suis servi d'une machine électro-magnétique pour m'assurer que ses nerfs étaient sous son contrôle absolu, les nerfs sensitifs étaient aussi dans un état de santé.

La pupille de l'œil du prisonnier était lente dans son action ; cela me prouva que les nerfs se reliant à la pupille étaient malades. Il y avait une paralysie partielle des nerfs sensitifs, un signe infailible de l'aliénation mentale ; personne ne peut feindre cette maladie. Là se termina mon examen ; j'étais arrivé à la conclusion que le prisonnier était un maniaque épileptique et un imbécile de bas étage. C'est une opinion que j'ai formée de suite, en supposant que tous les témoignages entendus ici fussent vrais, sachant que l'épilepsie est héréditaire et incurable, que le prisonnier était un ivrogne, je dis très-positivement qu'il devait être un maniaque épileptique, le 29 juin dernier.

Il est né avec cette maladie épileptique, qu'il a aggravée par ses excès d'intempérance. Je dis encore positivement que le 29 juin dernier, le prisonnier n'était pas responsable de ses actes, parce qu'il y était poussé par un pouvoir irrésistible.

Transquestionné : Un homme extrêmement morose et taciturne peut être fou, mais il ne l'est pas toujours. La mélancolie avec d'autres signes est un symptôme de folie. L'homme n'a qu'un cerveau ; si ce cerveau est informe, l'homme est fou et fou pour toujours, complètement fou et, par conséquent, il n'est pas responsable de ses actes ; c'est mon opinion personnelle basée sur mon expérience ; elle

s'accorde avec celle des plus célèbres spécialistes.

Le témoin cite les décisions de Blackburn dans des cas d'insanité plaidés en Angleterre, pour démontrer qu'il y a des insanités partielles dans lesquelles les personnes ne sont aucunement responsables de leurs actes. Un homme pourrait être fou et connaître la différence entre le bien et le mal.

Il cite Cockburn pour dire qu'il y a des cas où il y a des gens, parfaitement raisonnables, qui prévoient qu'elles commettront un crime, poussées par une impulsion irrésistible, comme il y a des aliénés qui ont des moments lucides.

Il continue ensuite sa déposition :

Il y a des fous qui raisonnent très-bien en parlant. Je ne crois pas à la monomanie ou à la folie partielle ; tous les auteurs s'accordent à dire que les monomanes sont complètement fous. Un homme commet un crime en dehors des idées de sa folie et n'en est pas responsable.

9 octobre 1881.

SÉANCE DE L'AVANT-MIDI.

Le premier témoin est le Dr. Edmond Robillard.

Il dépose comme suit :

Je pratique la médecine depuis une trentaine d'années ; je porte trois diplômes de différentes universités ; je suis membre de la société de clinique de Paris. Depuis dix ans, je suis inspecteur des aliénés de la prison de Montréal. Je me suis rendu à la prison le 17, 19, 20, 21, 22 et le 23 septembre ; le 25, j'ai

interrogé M. Payette, et le 28, j'ai interrogé le gardien Michel. Les visites étaient faites pour examiner l'état mental du prisonnier.

A mon premier examen, j'ai fait descendre le prisonnier en bas dans la pharmacie, le dos au mur et la lumière en plein visage ; j'ai vu que l'homme était timide et nerveux, avec une figure dure et des yeux inquiets ; j'ai essayé de lui inspirer un peu de confiance en lui disant que j'étais médecin ; je l'ai fait asseoir et lui ai dit qu'il n'avait rien à craindre ; j'ai pris sa main qui était moite, avec la transpiration et la chaire de poule ; le pouls était de 102 à 103.

Je lui ai posé les questions ordinaires de ces examens ; je lui ai demandé s'il avait déjà eu des maladies : il a témoigné de la répugnance à répondre à mes questions, et j'ai fait venir M. Lindsay pour lui dire que j'étais médecin ; alors le prisonnier m'a répondu qu'il avait eu des désordres dans l'estomac ; j'ai examiné sa tête et il n'y avait ni bosses, ni protubérances. A chaque visite il m'a dit qu'il n'avait pas de mal à la tête. Pendant les deux premières visites, j'ai trouvé son pouls agité et sa main moite.

Lorsque je partais le prisonnier était rassuré, son pouls tombait à 70 et sa transpiration cessait. La pupille, que j'ai examinée chaque fois, était toujours la même à chaque visite ; elle était semblable à l'autre, ni plus grande ni plus petite. A chaque visite, le prisonnier me disait qu'il n'avait qu'une douleur dans le bas de l'estomac ; j'ai fait déshabiller le prisonnier et j'ai exploré tous ses organes que j'ai trouvés en bon état, excepté à l'endroit

qu'il m'indiquait ; je l'ai examiné au stéthoscope et je suis venu à la conclusion qu'il avait une anévrisme de l'aorte abdominale.

Le prisonnier m'a dit alors qu'il sentait comme une bête dans le ventre. Je lui ai expliqué que ce n'était pas une bête, et j'ai fait un dessein sur un papier représentant l'organe dérangé ; il m'a compris et m'a dit qu'on ne lui avait jamais expliqué sa maladie comme cela. La respiration du prisonnier était de 18 à 19.

Dans tous les autres examens, j'ai constaté la même chose. Je n'ai pas pris la température du prisonnier, parce que je voyais qu'elle était à sa température normale à la fin de mes visites, lorsqu'il était moins inquiet. Je lui posai plusieurs questions sur ce qu'il pensait de sa captivité, et il me répondit d'une manière raisonnable. Il m'a dit qu'il savait lire l'imprimé, mais pas l'écriture. Je lui demandai ensuite s'il avait des parents ; il me répondit, je ne sais pas. Quelques instants après, il me répondit que oui.

En réponse à mes questions, il me dit qu'il avait été souvent en prison pour vol. Je lui ai parlé de Salter, et lui ai demandé pourquoi il l'avait frappé. Il m'a répondu qu'il n'en savait rien. Dans toutes mes visites, il n'a jamais voulu parler de Salter.

Il m'a dit qu'une de ses sœurs et une de ses cousines venaient le voir en prison. Il m'a dit qu'il était catholique. A un autre examen, je lui ai demandé s'il savait que Salter était mort ; il m'a répondu qu'il ne savait pas. Il m'a dit qu'il était adonné à la boisson et qu'il aimait le whiskey. Je lui demandai s'il n'avait jamais eu un coup de soleil, il m'a répondu que non. Je lui demandai s'il connaissait M. Payette, il m'a répondu que c'était un homme bon, mais un peu raide.

J'ai fait toutes ces questions pour voir jusqu'à quel point son cerveau était affecté. Je suis venu à la conclusion que c'était un homme bien méchant, qu'il avait une perversité morale très-prononcée, que c'était un homme capable de tout faire pour arriver à ses fins. Le but de ma visite était de savoir si le prisonnier était un bon sujet pour l'asile.

Dans l'examen pathologique que j'ai fait du prisonnier, je n'ai remarqué aucun symptôme d'épilepsie. Le prisonnier savait la différence entre le bien et le mal. J'ai eu occasion de faire allusion, dans mes visites, à sa conduite immorale et à ses conséquences.

Par le jeu de sa physionomie, j'ai constaté qu'il me comprenait. Chacune de mes visites durait une demi heure ou trois quarts d'heure. Dans ma pratique, j'ai constaté que la plupart des épileptiques devenaient plus ou moins aliénés. L'impulsion incontrôlable dont ont parlé les témoins d'hier se rencontre très-rarement dans les cas de folie.

Les personnes sujettes au *petit mal* ne se sont jamais portées à des actes de violence. Je crois qu'un meurtrier, après la commission du crime, peut être dans le même état que le prisonnier lorsque je l'ai vu dans la prison. Je ne vois aucune imbécillité chez le prisonnier. Je crois que le prisonnier, dans le milieu où il s'est trouvé depuis plusieurs années, est arrivé à un état d'abrutissement moral très-avancé. Je suis positif à dire que je n'aurais jamais envoyé le prisonnier à l'asile des fous après mes visites à la prison. L'homme n'est ni imbécile ni stupide, il est simplement moralement dégradé.

Je ne suis pas d'accord avec le Dr. Howard dans ses explications sur le système nerveux ; je n'ac-

cepte pas quelques-unes de ses théories sur le système. J'ai entendu parler de la paralysie partielle des nerfs sensitifs. Le prisonnier est endurci dans le cerveau et le cœur, et l'énervation chez lui est beaucoup développée.

Je m'accorde avec le Dr. Howard lorsqu'il dit que les nerfs ne peuvent pas résister à l'action d'une batterie électrique. L'expérience faite avec l'électricité par le Dr. Howard est une bonne épreuve. Je ne suis pas d'accord avec le Dr. Pominville à propos de la dilatation de l'aorte, parce que c'était une anévrisme. La preuve réside dans le bruissement entendu dans l'abdomen.

N'importe quelle grande émotion peut rendre un homme fou. La pâleur est un des symptômes de l'épilepsie, et personne ne peut le feindre. Je n'ai vu aucune trace chez le prisonnier des convulsions dont la mère Hayvern a parlé dans son témoignage à l'enquête. Je ne suis pas d'accord avec le Dr. Howard, qui dit que l'esprit est le produit du corps, c'est-à-dire le résultat du fluide rachidien.

Je dis que l'esprit de l'homme est affecté par les maladies du corps. Dans les maladies réflexes le mal agit sur le cerveau et l'esprit. L'insomnie n'est pas un grand symptôme de folie ; on peut ne pas dormir et être sain d'esprit : demandez à ceux qui ont la sciatique. Dans mon examen du prisonnier, j'en ai pas trouvé qu'il eût un affaissement moral suffisant pour établir un commencement d'aliénation mentale.

Les docteurs Vallée, de l'asile de Beauport, Gardner, Cameron corroborent le témoignage du Dr. Robillard.

Alexis-Télesphore Préfontaine, homme de police, déclare :

Je connais le prisonnier depuis quatre ans et de-

mi ; avant qu'il fût envoyé au pénitencier je le voyais tous les jours, sans occupations, consistant à "lôfer et à boire." Ses compagnons étaient des *loafers* ; je ne le voyais jamais avec des enfants. Je le considère comme un ivrogne capable de tout faire.

Napoléon Laliberté, homme de police, corrobore le témoignage précédent.

Le Dr. Pominville, médecin du pénitencier de St-Vincent de Paul, dit :

J'ai été appelé le trente juin à 10 heures par le coroner. Le coroner m'a demandé de faire l'autopsie. J'ai introduit une sonde dans la plaie pour en connaître la direction et voir si la plaie pénétrait dans la poitrine. En introduisant cette sonde je l'ai dirigée facilement dans la cavité de la poitrine, et j'ai vu que la blessure pénétrait dans la poitrine. J'ai disséqué la poitrine et enlevé le grand pectoral, j'ai remarqué que la blessure pénétrait dans la poitrine entre la 4^{me} et 5^{me} côte près des cartilages du sternum. J'ai coupé les cartilages et levé le sternum. Il y avait là un épanchement du sang. La poitrine du côté gauche était remplie de sang coagulé. J'ai levé le cœur avec son enveloppe le péricarde, et j'ai vu que le péricarde avait été blessé.

La bressure présentait la même apparence qu'à l'extérieur. J'ai ouvert le pericarde et j'y ai vu une blessure à la partie du ventricule droit du cœur, de même nature ayant 5 lignes de profondeur. Cette incision avait été faite par le même instrument. La blessure était de même nature et oblique.

La cause de la mort de Salter est une hémorrhagie interne causée par la blessure. Le jour que j'ai fait l'autopsie le préfet du pénitencier Mr Mackay m'a

montré ce couteau par l'ordre du coroner. Lorsque j'eus le couteau, je l'ai introduit dans la plaie, pour voir si ce couteau était de même dimension que la plaie. Je l'ai introduit facilement dans la plaie, obliquement de haut en bas, et d'avant en arrière. J'ai vu que c'était ce couteau ou un autre semblable qui avait fait la blessure. Une demi-heure ou trois quarts d'heure après le meurtre, un détenu est venu me dire que le prisonnier s'était coupé la gorge. Je suis allé à sa cellule, il était debout, et paraissait s'examiner la gorge dans un miroir. Il était dans sa propre cellule, je l'ai vu quelques temps après à la sacristie ; j'ai examiné sa plaie et l'ai pansé. Le prisonnier avait une blessure d'environ $\frac{1}{2}$ pouce à la partie antérieure de la gorge, mais il n'avait que l'épiderme de coupé. Il y avait un peu de sang sur le haut de sa chemise. Il était alors parfaitement calme.

La cour précède à l'audition des témoins de la défense.

Mary Quinn, épouse de Patrick Hayvern : Je suis la mère du prisonnier, le prisonnier est âgé de 28 ans, à l'âge de 7 ans, il a eu des convulsions pendant une année, quelquefois 2 fois par semaine. Au bout d'un an, il est devenu mieux, mais il est resté simple. Il était une semaine à l'école, et une autre semaine il ne voulait pas y aller. Aussitôt qu'il a été capable de commencer à boire il a bu, et a toujours bu depuis. Je me suis aperçu qu'il buvait à l'âge de 16 ans, et on était obligé de le ramener à la maison. Il n'avait pas d'autres compagnons que des enfants. La boisson avait pour effet de le mettre comme enragé. Il n'y avait que moi qui pouvait le maîtriser. Il marchait sur les pieds et les mains et faisait le tour de la maison comme une bête. Une fois il est tombé la tête sur

une cloison, il a resté longtemps insensible, je le croyais mort.

Transquestionné : Elle dit qu'elle n'a vu le prisonnier que trois ou quatre fois depuis qu'il était au pénitencier. Le prisonnier se plaignait à chaque fois qu'il était malade.

John Hayvern, maître charretier, de la cité de Montréal ; il est l'oncle du prisonnier, ce témoin corrobore le témoignage précédent.

Edward McMahon, détenu dit que le prisonnier lui a demandé de descendre à la cave, avec lui pour s'empoisonner.

William Rowe, détenu dit : Le prisonnier m'a demandé de lui casser la tête avec un rondin.

John Hannon, détenu : Je connais le prisonnier, il a dit une fois qu'il voulait se darder pour faire sortir la bête qu'il disait avoir dans l'estomac.

Henry Elder, détenu dit : Le prisonnier m'a demandé de l'acide muriatique pour boire ; il se plaignait du ver solitaire.

Louis Payette, géolier de la prison de Montréal. Je connais le prisonnier à la barre.

En octobre 1879 il a tenté de se sauver de la prison en s'échappant par le toit, c'est-à-dire d'une hauteur de 44 pieds. Il s'était servi pour cela d'une corde à linge. En cette occasion, il voulait s'échapper avec un autre détenu. L'un se rendit à terre, mais la corde cassa à mi-chemin pour Hayvern, et il tomba d'une hauteur de 20 à 25 pieds, sur le sol macadamisé. Il fut aussitôt repris. Voici à peu près son état de service. Depuis 1872 jusqu'en 1879, il a été 22 fois en prison. En 1873, Hayvern a été conduit en prison 2 fois, en 1874, 4 fois, en 1875, 5 fois, en 1876, 4 fois, en 1877, 2 fois, en 1878, 1 fois, en 1879, 2 fois, aussi que quelques temps en attendant son transport au pénitencier.

M. Curran donne son plaidoyer au jury :

Après avoir expliqué le sujet de la cause, le défenseur divise son sujet en deux points principaux : le meurtre commis et la capacité de celui qui s'en est rendu coupable. Selon lui, s'il y a quelque chose, il ne s'agit que d'un homicide involontaire (*manlauhter*) ; il commence ensuite son plaidoyer d'aliénation mentale et repasse toutes les phases de la vie du prisonnier. Il le montre sujet à de fréquentes attaques de convulsions dans sa jeunesse et, plus tard, tombant victime de la maladie d'épilepsie. Il prend les faits les uns après les autres, et prétend que le prisonnier est fou et a toujours été fou et, en conséquence, il n'est pas responsable de ses actes.

M. Curran reprend son siège après deux heures et demie d'un très-éloquent plaidoyer.

SÉANCE DU SOIR.

Les représentants de la Couronne, MM. Ouimet et Davidson, font leur adresse aux jurés. Ils se contentent de rappeler les faits de la cause, en les accompagnant de commentaires et en citant des autorités à l'effet de prouver que lors de la perpétration du crime, le prisonnier Hayvern savait distinguer le bien du mal et avait pleine conscience de ses actes.

L'adresse de Son Honneur le juge Monk dura environ un quart d'heure et fut très-forte contre le prisonnier. L'honorable juge se prononça contre la théorie de l'impulsion involontaire professée par le Dr. Howard. Il démontre les abus auxquels pouvait conduire l'adoption de ce principe, et émit l'opinion que ce serait créer un dangereux précédent dans certains cas.

A 10 heures, les membres du petit jury se reti-

rent dans leur salle de délibérations, et à 10.30 hrs., ils revenaient en cour avec un verdict de " coupable " sans circonstances atténuantes.

Sur motion de C. P. Davidson, écr. C. R., avocat de la couronne, la cour prononça, séance tenante, sentence de mort contre le prisonnier Hayvern, dans les termes suivants :

" Prisonnier, vous avez subi votre procès et vous avez été convaincu du crime de meurtre par douze de vos concitoyens. Pendant votre procès, qui a duré quatre jours, vous avez eu le bénéfice de tout ce que le zèle, l'habileté et la science ont pu fournir pour votre défense. Vous avez été jugé par un jury composé d'hommes intelligents. Après avoir entendu tous les témoignages, ils ont rendu un verdict unanime. Je n'ai pas l'intention de faire des remarques additionnelles sur ce que j'ai déjà dit au jury et sur la justice du verdict.

Il me reste un devoir solennel et pénible à remplir. C'est de vous recommander de mettre ordre aux affaires de votre conscience. Je ne puis pas vous donner aucun espoir que votre peine sera commuée, et vous n'avez plus rien à attendre de la justice des hommes.

La cour va maintenant procéder à rendre sa sentence qui est celle-ci :

Que vous soyez transféré d'ici à la prison commune de ce district, et de là au lieu de votre exécution pour y être pendu par le cou, jusqu'à ce que mort s'ensuive, le 9 décembre prochain, que Dieu ait pitié de votre âme.

EXÉCUTION D'HAYVERN

A 8.05 heures, il se fit un mouvement parmi les assistants. Le condamné fit son apparition, la corde au cou, précédé du bourreau et soutenu par M.

l'abbé Lavallée et le révérend père Cazeau. Il avait les bras solidement atachés par une double courroie de cuir fixée en arrière et les mains liées en avant pour l'empêcher de saisir la corde. Il avait les pieds libres. Le malheureux paraissait très-faibles et trébucha deux fois en gravissant les marches de l'échafaud. Il se retourna deux fois pour jeter les yeux sur la foule. Ses yeux rougis et la paleur de sa figure indiquaient la fatigue et l'insomnie. A ce moment le drapeau noir fut hissé sur la prison.

Hayvern se laissa placer, plutôt qu'il ne le fit lui-même sur la trappe. Il était proprement vêtu d'un habit de noir et portait une paire de souliers avec de petits cordons de cuir ; il n'avait rien sur la tête, pas même le bonnet que l'on a l'habitude de rabattre sur la figure des condamnés.

Les prêtres s'agenouillèrent pour réciter les prières des agonisants, puis sur un signal du sous-shérif Sanborn le bourreau fit jouer la trappe et le malheureux fut lancé dans l'espace. Comme il n'avait pas de voile sur la figure (détail horrible) les assistants purent facilement voir les phases de la strangulation.

Le supplicié se trouva la tête renversée à droite. On le vit les yeux grand ouverts et fixes, la bouche entr'ouverte et la langue sortie, les mains s'agitèrent pendant quelques secondes, puis le corps tourna deux ou trois fois sur lui-même. On vit la poitrine du supplicié se soulever sous trois ou quatre inspirations ; les contractions cessèrent, pour quelques instants, et les yeux se fermèrent. Hayvern était entré dans l'éternité.

FIN.

COMPLAINTE

Sur l'air : Quel malheur (bis).
J'ai chassé Dieu de mon cœur.

1er COUPLET

Ma vie servira d'histoire
Qui vous sera racontée
Et vous en garderez la mémoire
Comme de tous les meurtriers.

REFRAIN:

Priez Dieu (bis).
Pour moi pauvre malheureux

2me COUPLET.

C'était par un beau jour de fête
Lorsque j'ai tué Salter
Par ma malheureuse tête
C'est moi qui suis l'auteur
Refrain. Priez Dieu etc.

3me COUPLET.

Dans le haut de l'escalier
J'ai attendu ma victime
Et comme un enragé
Je l'ai dardé à la poitrine.
Refrain. Priez Dieu (bis).

4me COUPLET.

Adonné à la boisson
Voilà mon malheureux sort
Une partie de ma vie en prison
Et l'échafaud pour ma mort.
Refrain. Priez Dieu (bis).

5me COUPLET.

Mon dernier jour de pénitence
Pour moi, pauvre condamné
Un instant sur la potence
Et je vais être exécuté.
Refrain. Priez Dieu (bis).

6me COUPLET.

Depuis que j'ai reçu ma sentence
Les jours m'ont paru bien longs
J'espérais faire pénitence
Et recevoir mon pardon.
Refrain. Priez Dieu (bis).

ur (bis).
mon ecur.

